



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 27/06/2023

Nombre de membres		
Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	11	12

Vote		
A la majorité		
Pour :	Contre :	Abstention :
11	1	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 27 juin à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE POLYVALENTE - EHPAD, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, DUROT Céline HELOUIN Geneviève, HOFACK Béatrice, MEBARKIA Khalissa, PETIT Catherine, VERHAEGHE Colette, MM : DOUTEMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. PATOU Jean Claude

Excusé(e) : M. DERAM Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/039- CCAS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles d'affectation des résultats ;

Vu la délibération n°2023/004 du 28 février 2023 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif de l'exercice 2023;

Vu la délibération n°2023/028 du 11 avril 2023 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2022;

Vu la délibération n°2023/029 du 11 avril 2023 d'affectation du résultat 2022;

Considérant qu'il convient de reprendre le résultat de clôture de 2022 ;

Le budget supplémentaire du CCAS pour l'exercice 2023, qui a pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et de procéder aux ajustements nécessaires des prévisions de crédits de l'exercice en cours est présenté.

Les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Résultat excédentaire de fonctionnement reporté au compte 002 : 248 162, 17€
- Résultat excédentaire d'investissement reporté au compte au 001 : 114 931, 85 €

Soit un résultat global de 363 094, 02 € (conformément au compte administratif 2022).

Ce résultat est repris au budget supplémentaire 2023, et permet d'inscrire de nouvelles dépenses ou de procéder à des ajustements de crédits par rapport au budget primitif.



République Française
Département Nord
CCAS de Ronchin

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil d'Administration pour exécuter ces propositions budgétaires.

Monsieur le Président entendu, les membres de l'assemblée après en avoir discuté et délibéré, autorisent à la majorité l'exécution de ce budget supplémentaire 2023 du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,

Maire de Ronchin

Jean-Michel LEMOISNE

